



Problème d'accès au tout à l'égout

Par **spicata**, le 17/09/2010 à 22:10

Bonjour, en 2007, j'ai découvert qu'un tout à l'égout passait devant ma maison (environ 30 m). Ce tout à l'égout semble avoir été créé dans les années 75/80. À cette époque, les eaux pluviales et usées allaient dans le même réseau. Une pompe de relevage fonctionnait jusqu'en 2007. Une maison acquise par la commune en 1989 et laissée à l'abandon était raccordée à ce réseau. Une autre maison appartenant à un particulier semblerait elle aussi raccordée : buse à l'entrée du chemin et maison non inscrite à la liste des assainissements autonomes. En 2003, une enquête d'utilité publique n'a pas mentionné la présence de ce réseau, sur lequel sont pourtant raccordés 500 m plus loin en aval, un village de chalets, quelques maisons et un camping. J'ai donc demandé le raccordement à ce réseau. Après ma demande, le maire, sans délibération du conseil municipal, a fait supprimer la pompe de relevage en 2009, noyant ainsi le bien communal sous les eaux pluviales, et a détruit les raccordements de cette maison au réseau. De plus, il a entrepris des travaux de démolition sans permis de démolir et sans délibération du conseil municipal. Il me refuse depuis le tout à l'égout en me disant que c'est un réseau d'eaux pluviales. Ai-je des possibilités de recours et lesquels ?